

## CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

SÉANCE DU 18 JANVIER 2023

---

DÉLIBÉRATION N° 2023-01

---

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT  
DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE CORSE

---

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN après examen du dossier le 16 décembre 2022 ;

### Saisine du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN :

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvage » a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du CNPN de se prononcer sur le dossier de renouvellement de l'agrément du Conservatoire Botanique National de Corse.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN.

### Documents examinés :

- Présentation PowerPoint « CBNC HORIZON 2032 UN OUTIL PARTAGÉ » du 16 décembre 2022 par le CBN de Corse.
- Dossier de demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National de Corse pour la Corse et ses îlots satellites 2022-2032 composé d'un courrier daté du 1/07/2022 et signé par M. Guy Armanet, président de l'Office de l'Environnement de la Corse et des 4 sous dossiers suivants : partie A demande formelle ; partie B bilan d'activité 2014-2021 ; partie C projet d'établissement ; partie D tableau de bord et indicateurs.
- Avis de la Dreal de Corse du 30/11/2022.
- Rapport de renouvellement d'agrément du Conservatoire Botanique National de Corse du 23/11/2022 d'Yves Piquot, rapporteur du GT FFH-CBN du CNPN.

#### Rappel du contexte et projet d'établissement :

Le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) est un service de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), agréé pour la première fois au titre de « Conservatoire botanique national » en 2008, son agrément a été renouvelé pour la période 2014-2019, puis prorogé jusqu'au 31 juillet 2022. L'OEC, établissement gestionnaire du CBNC, porte à ce titre la demande de renouvellement d'agrément.

Ce renouvellement d'agrément pour la période 2022-2032 est demandé pour le territoire d'agrément identique aux deux exercices antérieurs à savoir la Corse et ses 115 îles ou îlots satellites. Il s'agit d'un territoire très riche sur le plan de la biodiversité (taux d'endémisme élevé) mais complexe (contexte littoral et de montagne) et en mutation en matière d'utilisation des sols avec des impacts sur la flore et les végétations notamment sur le littoral et en moyenne montagne du fait des mutations agricoles récentes.

Les effectifs 2021 du CBNC sont de 13,5 ETP répartis comme suit : 3 ETP au pôle inventaire (un responsable flore vasculaire, un référent mycologie et lichénologie, une chargée de mission bryophytes), 1 ETP au pôle gestion, 3 ETP au pôle habitats, 5 ETP au pôle conservation, 0.5 ETP au pôle administratif et financier. Le CBNC est dirigé par Laetitia Hugot appuyée par les services administratif et financier transversaux de l'OEC. Le CBNC accueille également de nombreux stagiaires et étudiants.

Face aux nombreuses missions du CBNC et à la complexité du territoire, un renforcement des effectifs est envisagé par recrutement d'un(e) responsable « gestion des collections et documentation », d'un(e) responsable « médiation scientifique » dès 2023 et de deux botanistes supplémentaires en 2024-2025.

Le budget 2022 du CBNC s'élève à 1.066 M€ (OEC 58%, Etat subvention de fonctionnement 30%, OFB 10% environ).

La mise en place d'un comité des financeurs permet d'échanger sur le programme d'activité du CBNC, d'assurer l'arrivée effective du budget à une période correcte dans l'année et de porter à la connaissance des tutelles les effectifs nécessaires à la réalisation de chaque action. Pour consolider le suivi analytique, un logiciel adapté, dont l'étude de faisabilité est en cours au sein du réseau des CBN, sera utilisé.

Concernant les locaux, les conditions d'hébergement des salariés sont correctes mais l'espace de travail sera insuffisant avec l'augmentation de la taille de l'équipe. Les besoins en équipement pour les missions de conservation ex situ, pour la mise en place d'un laboratoire de microscopie au profit des études fonge, lichens et bryophytes sont importants ; les locaux sont inadaptés pour la conservation des herbiers de référence. Un projet dans l'enceinte de la citadelle de Corte est envisagé à moyen terme, ce qui permettrait de bénéficier de locaux vraiment adaptés aux missions du CBNC.

Le CBNC est doté d'un Conseil Scientifique (CS) pluridisciplinaire qui comprend des représentants d'organismes de recherche et des personnalités qualifiées dans les différents domaines d'activités du conservatoire, issus de laboratoires français mais aussi italiens et espagnols (mais tous francophones). Cette diversité permet aussi d'inclure des approches plus méditerranéennes et insulaires. Le président du CS est Frédéric Médail (Aix Marseille Université / IMBE), le vice-président Gianluigi Bacchetta (Université de Cagliari – Italie).

Le volet scientifique et technique du projet d'établissement du CBNC comprend un axe d'amélioration des connaissances de la flore vasculaire avec notamment l'analyse de la répartition et de l'évolution des éléments du patrimoine végétal sous l'effet des changements globaux. L'élaboration d'une nouvelle flore de Corse « Flora Corsica » est également en projet. Pour mener à bien ces chantiers, 2 ETP supplémentaires de botanistes de terrain seront recrutés en 2024 ou 2025.

En matière de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, la contribution du CBN est centrée sur l'acquisition de données d'occurrence, notamment émergentes et sur l'élaboration de référentiels. Parallèlement, le CBNC rédigera la stratégie de lutte et de contrôle et interviendra sur les modalités de gestion en appui méthodologique auprès des gestionnaires d'espaces.

Les projets du pôle fonge sont nombreux avec en premier lieu la rédaction de la liste rouge des champignons menacés de Corse, en collaboration avec la commission environnement de la Société mycologique de France et ADONIF (Association pour le Développement d'Outils Naturalistes et Informatiques pour la Fonge). Un responsable Fonge a été recruté en 2022.

Plus largement, des missions de connaissance sur les bryophytes, les lichens et les champignons seront poursuivies en vue d'élaborer des référentiels garants de la prise en compte de ces groupes dans les politiques publiques de préservation de la biodiversité. Une responsable « connaissance et conservation des bryophytes » a été recrutée en 2022.

Concernant la connaissance et la cartographie des habitats, le CBNC participe au programme de cartographie des habitats (CarHab) et son pôle habitat a cartographié, au-delà de Carhab 2, près de 300 000 ha de la bande littorale soumise à de nombreuses pressions. On soulignera que la biodiversité des sols reste absente des réglementations alors que les sols constituent une composante majeure des habitats, pas seulement pour la biodiversité des organismes qui y vivent. Aussi, il peut être recommandé d'encourager à conjuguer les efforts du CBNC et ceux des acteurs de la cartographie des sols dans le cadre du programme Inventaire, Gestion et Conservation des Sols (IGCS), cela notamment avec les équipes du conservatoire travaillant sur le programme CarHab.

En termes de conservation in-situ, le CBNC finalisera sa stratégie de conservation de la flore vasculaire et renforcera les opérations de conservation, de renforcement ou de réintroduction de populations d'espèces végétales menacées et identifiées comme prioritaires.

Par ailleurs, le CBNC anime et/ou a contribué à la rédaction de plusieurs PNA (*Anchusa crispa*, *Centranthus trinervis*, *Limonium* sp. Flore et végétation des serpentinites). Il intervient régulièrement en appui des gestionnaires d'espaces naturels (Collectivité de Corse, Conservatoire du littoral, Réserve naturelle de Corse, Parc Naturel Régional de Corse). Une responsable « surveillance de la flore menacée et conservation in situ » a été recrutée en 2022.

Le CBNC s'est également engagé dans un travail de conservation et valorisation des ressources végétales locales à travers la création d'une filière de production de plantes locales Corsica Grana®. En matière de conservation ex-situ, nous encourageons le CBNC à continuer sa collaboration avec l'INRAE ainsi qu'avec les laboratoires de recherche sur la banque de semences de la flore de Corse. Les locaux actuels ne sont plus adaptés pour le développement de cette collection.

Le CBNC a pour objectif de continuer à développer les liens avec les services de la recherche et les différents laboratoires scientifiques, notamment sur la définition des enjeux de conservation au regard des zones de refuges glaciaires et de l'évolution de la flore et de la végétation face au changement d'occupation des sols et au changement climatique.

Le CBNC est régulièrement sollicité par la DREAL de Corse, notamment sur les dossiers de dérogation espèces protégées ou d'étude d'incidences Natura 2000. Il est aussi un partenaire précieux de la DREAL pour les travaux liés à la déclinaison de la SNAP qui vont s'intensifier.

Par ailleurs, le CBNC maintiendra et développera une expertise scientifique et technique au profit de différents publics : services des routes, prévention incendies, espaces naturels, gestionnaires, collectivités, groupements d'intérêts...

Le CBNC développera la gestion des collections et de la documentation, notamment grâce au financement d'1 ETP en 2023. En matière de gestion des données, le CBNC développera les jeux de données valorisables par la recherche au travers notamment des métadonnées.

Concernant le volet communication et médiation scientifique, le CBNC prévoit de refaire son site internet et développer les partenariats avec l'université de Corse et les autres organismes de formations dont les lycées agricoles. Le financement d'1 ETP dédié est prévu pour 2023.

#### Analyse du dossier de demande de renouvellement d'agrément du CBNC :

Le CBNC a su s'imposer comme un acteur clé de l'expertise écologique à l'échelle de la Corse et un partenaire de confiance pour l'ensemble des collectivités territoriales ou nationales. L'équipe assure également un travail d'animation des réseaux d'acteurs, qu'il s'agisse d'associations naturalistes ou de réseaux professionnels. L'initiative des « ateliers du CBNC » est à soutenir.

Le CBNC a su développer depuis sa création des collaborations d'un niveau qualitatif reconnu avec des unités de recherche dans le cadre de programmes d'études de niveau international. Le travail de collaboration entrepris à l'échelle des îles de Méditerranée, a conduit à des interactions fortes et durables avec l'Italie (Universités de Cagliari, de Sassari, de Palerme et de Florence) et l'Espagne (jardin botanique de Majorque).

Le CBNC remplit toutes les missions dévolues à un CBN sur l'ensemble de son territoire d'agrément, malgré des conditions de travail parfois difficiles liées au contexte de montagne et à son insularité. Le CBNC a su anticiper l'évolution du cahier des charges des CBN, en développant dès 2015 un travail de qualité sur la connaissance et l'inventaire de la fonge et des lichens. Le travail qui débute sur la bryoflore s'inscrit dans cette volonté d'anticipation avec l'élargissement des compétences à d'autres groupes taxonomiques.

La proximité entre le CBNC et l'OCIC (Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse) de l'OEC ouvre des perspectives de collaborations scientifiques de premier ordre, en particulier dans le cadre du Plan Territorial d'Action pollinisateurs sauvages mais aussi de la conservation des plantes-hôtes associés aux papillons.

Face aux nombreuses missions du CBNC et à la complexité du territoire en termes d'acquisition de données, les effectifs paraissent sous dimensionnés et les recrutements envisagés sont essentiels. Dans l'idéal ils seraient même à compléter par un 3<sup>ème</sup> poste de phytosociologue-géobotaniste. Le PNA de la flore et végétations des serpentinites récemment accepté montre l'importance de ce lien avec la géobotanique.

Le CBNC est en phase avec les enjeux du moment, notamment en matière de changement climatique ou encore de pressions anthropiques sur la flore et la végétation. L'initiative sur la conservation des

prairies naturelles anciennes et des prairies humides est à soutenir car ces habitats sont souvent riches en spécificités floristiques mais menacées par des pratiques agricoles peu adaptées et parfois des projets d'urbanisation.

**Le groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN émet un avis très favorable à la demande de renouvellement de l'agrément du Conservatoire Botanique National de Corse pour l'ensemble du territoire Corse, incluant les 115 îles ou îlots satellites avec les recommandations suivantes :**

- De continuer les activités de partenariat avec les laboratoires de recherche, notamment dans le contexte du changement climatique où les CBN constituent des acteurs clés pour la mise en place d'observatoires à long terme de l'évolution de la flore et de la végétation. Le GT appuie par ailleurs la volonté du CBNC de participer à des filières de formation DU ou UEs de second cycle universitaire.
- De poursuivre la contribution du CBNC au développement de la base de données SIMETHIS® et en particulier la saisie des données historiques (herbiers, carnets de naturalistes) indispensables à l'étude diachronique des changements de biodiversité sur le territoire.
- De poursuivre le travail d'inventaire et de connaissances des habitats : en effet dans un contexte de changement anthropique global, la cartographie des habitats permettant de disposer d'un état initial de référence, est un enjeu de première importance.
- De poursuivre le travail d'identification, de coordination, de formation et d'animation du réseau de correspondants, botanistes amateurs, mycologues, techniciens de terrain, élus mais également des observateurs occasionnels.
- De se doter de locaux mieux adaptés pour le personnel, pour les études de laboratoire, pour la conservation des spécimens d'herbier et de la banque de graines mais aussi pour les aspects de médiation et d'animation scientifique.
- D'engager le projet de révision de la liste des espèces végétales protégées de Corse, qui pourrait conduire, en tant que territoire insulaire, à une liste d'espèces protégées spécifique à la Corse, indépendante de la liste des espèces protégées au niveau national.

#### Avis du CNPN

Suite aux éléments présentés dans le dossier du CBN de Corse, le CNPN donne **un avis favorable à l'unanimité (25 votants)** à la demande de renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique national de Corse pour l'ensemble du territoire Corse, incluant les 115 îles ou îlots satellites jusqu'à 2032.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



Bruno Bordenave

La vice-présidente du Conseil national  
de la protection de la nature



Martine BIGAN